

# LA POLITIQUE DE PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES EN QUATRE ETAPES

## PHASE 1 : IDENTIFICATION DES INFORMATIONS SENSIBLES

### Liste des informations qui méritent d'être protégées

Délimitez le champ des actifs informationnels sensibles de l'entreprise

### Etat actuel de la protection des informations sensibles

Répertoriez les mesures de protection existantes

### Etat des menaces qui pèsent sur les informations sensibles

Identifiez les risques qui ne sont pas ou mal couverts. Évaluez leur importance et leur vraisemblance

## PHASE 2 : CLASSIFICATION DES INFORMATIONS SENSIBLES

### Classement des informations sensibles

Cartographiez avec discernement les informations selon leur valeur

### Gestion du champ de diffusion des informations sensibles

Sécurisez l'accès et l'exploitation de ces informations

### Tracabilité des informations sensibles

Exercez un contrôle permanent sur l'information, de sa genèse à son déclassement

## PHASE 3 : SECURISATION DES INFORMATIONS SENSIBLES

### Sensibilisation au sein de l'entreprise

Mettez en place des formations et des bonnes pratiques pour créer une culture de conformité

### Meilleure sécurité physique, informatique et juridique des informations sensibles

Envisagez toutes les mesures pertinentes afin de préserver plus efficacement le secret des affaires

### Gestion en cas d'atteinte au secret des affaires

Prévoyez comment réagir à une atteinte, minimiser le dommage et obtenir réparation

## PHASE 4 : SUIVI DE LA POLITIQUE DE PROTECTION

### Détection d'anomalies

Instaurez un mécanisme d'alerte en cas d'atteinte au secret des affaires

### Performance de la politique de protection du secret des affaires

Contrôlez la bonne mise en oeuvre de la protection, pilotez la, mettez la à jour et rendez la plus efficace